

Mention d'information RGPD

Système de régularisation des carrières (SYRCA)

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « **Système de régularisation des carrières (SYRCA)** » dont la finalité est l'évaluation de la faisabilité technique de l'intégration du système de régularisation des carrières dans le système d'information de la Mutualité Sociale Agricole.

Ce traitement a pour objectifs de :

- vérifier l'aptitude au bon fonctionnement de l'accrochage de la Mutualité Sociale Agricole au système de régularisation des carrières de l'Assurance retraite,
- instruire la régularisation de carrière pour un assuré poly-pensionné dans SYRCA,
- recevoir l'état du dossier de l'assuré transmis par l'Assurance Retraite.

Le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par la Mutualité Sociale Agricole.

Les catégories d'informations traitées sont les suivantes :

- NIR,
- données d'identification,
- données de connexion.

La mutualité sociale agricole est amenée à collecter vos données personnelles à partir du répertoire de gestion des carrières unique de l'Assurance retraite. Les données de connexions sont conservées pendant 3 mois à compter de la fin de l'expérimentation. Les autres catégories de données ne sont pas conservées.

Les informations ne sont accessibles qu'à des personnes astreintes au secret professionnel et dans la limite des missions qui leur sont dévolues. Il peut s'agir :

- du personnel du centre informatique IMSA de la Mutuelle Sociale Agricole, en charge du développement du système d'information,
- du personnel de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) en charge du système national de gestion des identifiants (SNGI),
- du personnel de la Caisse de retraite complémentaire des salariés (Agirc-Arrco) en charge du répertoire de gestion des carrières unique (RGCU).

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et d'effacement des données qui vous concernent, ainsi que d'un droit d'opposition. Les droits s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : [Commission Nationale Informatique et Libertés \(CNIL\)](#) – 3, Place de Fontenoy TSA – 80715 – 75334 PARIS CEDEX07